



*A NOS MEMBRES ET ENTREPRISES
AFFILIEES A LA CAISSE AVS MEROBA*

Réf. L.Bleul/M.Jiménez

Lausanne, le 9 novembre 2018

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans un esprit de professionnalisation et de rationalisation du fonctionnement des commissions paritaires instituées de longue date par les entités citées en entête, nous avons le plaisir de vous informer que celles-ci, d'entente entre les partenaires sociaux, ont décidé récemment d'une externalisation de certaines de leurs tâches et prérogatives de fonctionnement actuel, au profit de l'Association des commissions professionnelles paritaires de l'Industrie vaudoise de la construction, dont le secrétariat est sis à Tolochenaz.

Ce secrétariat est ainsi légitimé et dorénavant en charge, en liaison avec le Contrôle des Chantiers de la Construction dans le canton de Vaud, de procéder à l'instruction des dossiers en cours, en tant que mission première.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, toutes les attestations actuellement fournies par notre secrétariat demeurent, sauf exception, d'actualité (attestation de paiement de charges sociales, de respect de la CCT, etc.).

Il en va de même avec l'octroi des dérogations à l'horaire de travail.

Enfin, plus spécifiquement, nous vous confirmons que tous les « travaux » en lien avec le contenu de la convention collective de travail, restent, d'entente entre les partenaires sociaux, de la compétence des associations citées en titre.

Recevez, Mesdames, Messieurs et chers collègues, nos salutations distinguées.

Pour la FVMFAC et l'AVCV

Le Secrétaire général :

L. Bleul